



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2025, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2025-503 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 2024-490 relatif à un programme d'aide en revitalisation et à l'amélioration commerciale* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Ville/Administration/Réglementation ».

Le Règlement numéro 2025-503 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025**

**Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière et directrice générale adjointe**